

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département d'Indre-et-Loire

VILLE DE TOURS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2020

Convocations envoyées le 17 juillet 2020

Nombre de conseillers élus 55

Nombre de conseillers présents : 50

Etaient présents : Sous la présidence de Monsieur le Maire Emmanuel DENIS, Cathy MUNSCH-MASSET, Frédéric MINIOU, Cathy SAVOUREY, Franck GAGNAIRE, Marie QUINTON, Christophe DUPIN, Catherine REYNAUD, Iman MANZARI, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Philippe GEIGER, Elise PEREIRA-NUNES, Eric THOMAS, Annaelle SCHALLER, Antoine MARTIN, Alice WANNERROY, Martin COHEN, Bertrand RENAUD, Betsabée HAAS, Florent PETIT, Anne BLUTEAU, Thierry LECOMTE, Marie-Lou GARDIA, Christine BLET, Oulématou BA-TALL, Jean-Patrick GILLE, Frédérique BARBIER, Christophe BOULANGER, Bertrand ROUZIER, Rachel MOUSSOUNI, Benoît FAUCHEUX, Anne DESIRE, Stéphane HOUQUES, Delphine DARIES, Christopher SEBAOUN, Affwa METREAU, Florian HEMME, Pierre-Alexandre MOREAU, Eléonore AUBRY, Maxence BRAND, Christophe BOUCHET, Marion CABANNE (n°1 à n°12), Olivier LEBRETON (n°1 à n°11), Thibault COULON, Romain BRUTINAUD, Cécile CHEVILLARD, Benoist PIERRE, Barbara DARNET-MALAUQUIN, Céline DELAGARDE (n°18 à n°49), Pierre COMMANDEUR (n°16 à n°48).

Avaient donné pouvoir :

- Marie-Pierre CUVIER à Florent PETIT
- Pascal BRUN à Frédérique BARBIER
- Fanny PUEL à Christine BLET
- Mélanie FORTIER à Marion CABANNE
- Alexandra SCHALK-PETITOT à Christophe BOUCHET
- Olivier LEBRETON à Thibault COULON (n°12 à n°15)
- Marion CABANNE à Romain BRUTINAUD (n°13 à n°17)

- 20_07_24_016

CDC HABITAT SOCIAL - EMPRUNT DE 2 143 300 EUROS AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS AFIN DE FINANCER LA REHABILITATION DE LA RESIDENCE LA MILLETIERE - GARANTIE DE LA VILLE DE TOURS A HAUTEUR DE 50%.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu les articles L.2252-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L313-22 du code monétaire et financier,

Vu l'article 2298 du code civil,

Vu le contrat de prêt n°105792 de la Caisse des Dépôts et Consignations jointe à la présente délibération,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la CDC Habitat Social en date du 22 octobre 2018 autorisant la souscription d'un emprunt bancaire pour financer l'opération de réhabilitation des résidences « La Milletière I II et III »,

Vu la demande formulée par la CDC Habitat Social, par courrier en date du 11 février 2020, en vue d'obtenir la garantie de la Ville de Tours à hauteur de 50% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 2 143 300,00 euros,

Vu l'avis de la Commission,

après en avoir délibéré :

- ACCORDE la garantie de la Ville de Tours, à hauteur de 50% soit 1 071 650,00 euros, à la CDC Habitat Social pour le remboursement d'un éco-prêt PAM d'un montant de 2 143 300,00 euros souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions de prêt du contrat de prêt n°105792 présenté ci-dessous.

Le contrat de prêt est joint en annexe et fait partie de la présente délibération.

- DIT que ce prêt est destiné à financer la réhabilitation des résidences « La Milletière I, II et III » situées Parc social public – 1 à 70 rue Eric Satie – 1 à 10 allée Théodore Botrel – 1 à 24 rue Pierre Bonnard – 16 à 37 rue Juan 37100 Tours ;

- PRECISE que les principales caractéristiques de chaque ligne du prêt sont les suivantes :

PAM Eco Prêt – 105792 – Ligne 5329630 :

- Montant du prêt : 852 000,00 euros ;
- Durée de la période d'amortissement : 15 ans ;
- Périodicité des échéances : Annuelle ;
- Index : Livret A ;
- Marge fixe sur index : - 0,75% ;
- Taux d'intérêt annuel : 0% ;
- Taux de progressivité des échéances : 0% ;
- Montant de l'annuité, à titre indicatif : 56 800 euros (sur la base d'un taux du Livret A de 0,50% au 01/06/2020).

PAM – 105792 – Ligne 5329632 :

- Montant du prêt : 607 300,00 euros ;
- Durée de la période d'amortissement : 15 ans ;
- Périodicité des échéances : Annuelle ;
- Index : Livret A ;
- Marge fixe sur index : 0,6% ;
- Taux d'intérêt annuel : 1,35% ;
- Taux de progressivité des échéances : 0% ;
- Montant de l'annuité, à titre indicatif : 44 995,95 euros (sur la base d'un taux du Livret A de 0,50% au 01/06/2020, le projet de contrat a été produit avant la baisse du taux de TVA au 01/02/2020 et mentionne un taux à 1,35%).

PAM Taux fixe – Réhabilitation du Parco social – 105792 – Ligne 5329631 :

- Montant du prêt : 684 000,00 euros ;
- Durée de la période d'amortissement : 15 ans ;
- Périodicité des échéances : Annuelle ;
- Index : Taux fixe ;
- Marge fixe sur index : - ;
- Taux d'intérêt annuel : 0,71% ;
- Taux de progressivité des échéances : 0% ;
- Montant de l'annuité, à titre indicatif : 48 232,83 euros

- INDIQUE que la garantie de la Ville de Tours est apportée aux conditions suivantes :

- la garantie de la Ville de Tours est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur 50% de l'ensemble des sommes contractuellement dues par la CDC dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;

- la Ville de Tours, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et des consignations, s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion sans jamais opposer le défaut des ressources nécessaires à ce règlement ;
- S'ENGAGE pendant la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt,
- DIT que la CDC s'engage à faire connaître à la Ville de Tours, au moins deux mois à l'avance, l'impossibilité dans laquelle il se trouverait de faire face à ses engagements envers l'établissement prêteur et à demander à la Ville de Tours de régler les sommes dues au prorata de la quotité garantie,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint(e) délégué(e) à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Avis favorables : 48

Abstentions : 7 (C. Münsch-Masset, S. Houques, O. Ba-Tall, A. Métreau, E. Thomas, T. Lecomte, T. Coulon ne prennent pas part au vote)

*Pour extrait conforme,
Le Maire
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,*

Frédéric FIEVET